

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE GRASSE

Cabinet du Juge d'Instruction
Madame S. ARFINENGO

Instruction n° 47/91 C
En date du 10 Juillet 1991

24 OCT. 1991

R A P P O R T D' E X P E R T I S E

Concernant Monsieur RADDAD Omar

Inculpé du chef d'homicide volontaire

Docteur ROURE

Je soussigné, Docteur Louis ROURE, Psychiatre des Hôpitaux, Médecin-Chef au Centre Hospitalier Spécialisé Sainte-Marie, 87 route de Levens à NICE, Expert près la Cour d'Appel d'AIX-EN-PROVENCE, certifie avoir été nommé expert par Ordonnance n° 47/91 C en date du 10 Juillet 1991 de Madame S. ARFINENGO, Juge d'Instruction au Tribunal de Grande Instance de GRASSE, pour examiner

- Monsieur RADDAD Omar

J'atteste avoir personnellement examiné le sujet à la Maison d'Arrest de GRASSE à deux reprises, le 13 Septembre 1991 et le 18 Octobre 1991.

J'ai ensuite consigné le résultat de mes examens et investigations dans le présent rapport rédigé en mon honneur et conscience.

- MISSION :

- 1°) L'examen du sujet révèle-t-il chez lui des anomalies mentales ou psychiques ?*
- 2°) L'infraction qui lui est reprochée est-elle en relation avec de telles anomalies ?*
- 3°) Le sujet présente-t-il un état dangereux ?*
- 4°) Le sujet est-il accessible à une sanction pénale ?*
- 5°) Le sujet est-il curable ou réadaptable ?*
- 6°) Le sujet est-il responsable de ses actes au sens de l'article 64 du Code Pénal (Responsabilité entière, atténuée ou nulle).*
- 7°) L'intéressé nécessite-t-il un suivi psychothérapeutique ou toutes autres mesures ?*

Je l'ai donc examiné une première fois, seul, le 13 Septembre 1991 et devant les difficultés d'expression du sujet mais son expression en français malgré tout, il a été convenu d'un commun accord que nous demanderions à un interprète d'être présent lors du deuxième examen.

Le deuxième examen a eu lieu le 18 Octobre 1991 en présence de Madame HELOU, Expert Interprète d'arabe, nommée par Madame le Juge d'Instruction.

- RAPPEL DES FAITS :

Il existe dans le dossier une information suivie contre Monsieur RADDAD Omār, du chef d'homicide volontaire (victime: Madame MARCHAL).

Lors de l'examen du 13 Septembre 1991, suivant sa propre version des faits et ses propres allégations dans un langage très compréhensible mais très difficile à exprimer en raison de difficultés linguistiques évidentes, Monsieur RADDAD Omar m'a expliqué:

"... Moi j'ai travaillé le Dimanche chez Madame PASCAL... Madame MARCHAL, j'avais travaillé le Vendredi... Moi je pense que c'est pas elle qui a écrit car Madame MARCHAL a toujours été gentille avec moi... Moi je pense qu'il n'y avait pas de problèmes... Moi je suis sûr que si elle a écrit Omar, c'est pas de moi dont elle parlait... Elle, des fois je travaillais le jardin, des fois elle disait "Rad-dad" et des fois elle disait "Omar"... J'ai travaillé en tout 5 ans chez Madame MARCHAL, un peu sans les papiers et après j'ai travaillé pratiquement 4 ans chez Madame MARCHAL, déclaré... Quand elle me donnait la fiche de paye elle mettait "RADDAD" d'abord et "Omar" ensuite... Moi je pense que c'est pas elle qui a écrit car pourquoi elle aurait écrit moi ?...".

- EXAMEN :

Lors de ce premier examen pratiqué le 13 Septembre 1991 à la Maison d'Arrêt de GRASSE, j'atteste avoir examiné Monsieur RADDAD Omar, seul.

Après les présentations d'usage au cours desquelles l'inculpé comprend parfaitement et situe correctement le rôle et la mission de l'expert, il accepte absolument sans aucune difficulté de se livrer à cet examen, dont rapidement on perçoit les difficultés qui vont être inhérentes à un examen psychiatrique dont on doit comprendre toutes les nuances.

C'est la raison pour laquelle après une entrevue relativement brève, je propose à Monsieur RADDAD de nous revoir en présence d'une interprète.

Au cours de cet examen, j'ai pu noter un sujet parfaitement présent, d'allure jeune, ayant un port assez altier et fier. Plutôt mince, svelte et souple, parfaitement adapté, présent et ne perdant à aucun moment le fil de l'entretien, faisant preuve d'un sens logique absolument indiscutable.

Je lui montre quelques articles que j'ai recueillis dans Nice-Matin et dans un autre journal et il me demande s'il y a eu des articles nouveaux car lui-même a un dossier.

Dans sa présentation d'ensemble, je note essentiellement comme trait dominant, une parfaite maîtrise du contrôle émotionnel.

Le sujet est par ailleurs parfaitement conscient, bien orienté dans le temps et dans l'espace, correctement mnésique et attentif, ne présentant manifestement aucun trouble de l'attention et aucun trouble du langage sur le plan pathologique.

Je n'ai pas exploré la sphère instinctivo-affective donc je n'ai pu noter que l'existence d'une négation en ce qui concerne l'inculpation. Je n'ai pas noté de traits pathologiques liés à une hyperémotivité, à une activité délirante ou à une réticence pathologique quelconque pouvant entrer dans le cadre d'une psychose et donc cette négation me paraît tout à fait d'ordre normal et entrant dans le système de personnalité du sujet qui ne semble pas être pathologique.

Il n'émet aucun affect dépressif, ni anxieux actuellement.

Naturellement le niveau d'instruction en français paraît extrêmement médiocre, mais pas totalement inexistant, par contre le sujet présente un bon niveau intellectuel et surtout une bonne adaptabilité. Je ne note aucun trouble pathologique évident du raisonnement, jugement, discernement, ni de trouble du cours de la pensée.

Donc au cours de cette première expertise, sans interprète, tant sur le plan du comportement, que de l'expression orale ou de l'allure générale du sujet, je n'ai noté absolument aucun élément en faveur d'une pathologie psychiatrique quelconque.

J'ai donc demandé à Madame HELOU, expert interprète en langue arabe auprès de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence de m'assister lors de mon deuxième examen qui a été effectué le 18 Octobre 1991 à la Maison d'Arrêt de GRASSE.

Monsieur RADDAD Omar m'a entièrement confirmé le rappel des faits que je lui ai lu en présence de Madame HELOU qui a été traduit et il a donc acquiescé totalement sur ce qu'il m'avait déclaré. Il confirme qu'il comprend partiellement le français mais est soulagé en sachant qu'il y a une interprète pour qu'aucune zone d'ombre ne persiste dans la communication.

Ainsi en ce qui concerne les faits, il nous déclare à nouveau:

"... Je suis innocent, c'est le fait du hasard... C'est une erreur... Je suis innocent et le hasard a fait que je suis là... Je suis victime...".

C'est impressionné, tendu, avec des battements rapides perceptibles au niveau de l'artère carotide, à la vue, son pouls battant à 105 pulsations par minute après 15 minutes d'examen, alors que paradoxalement il conserve un excellent contrôle émotionnel, maîtrise correctement son discours et n'ayant aucun défaut d'intonation au niveau de la voix.

L'interprète me traduit ce qu'il me dit à ce moment-là en arabe:

"... Ce fait-là est arrivé comme ça... Il n'a rien fait... Il n'a rien vu... Il a travaillé le Dimanche et est parti à Toulon le Lundi chez sa femme... Il n'a rien fait, n'a rien entendu et on lui dit "vous avez fait telle action !...".

Je lui pose par l'intermédiaire de l'interprète la question suivante:

"Pourquoi ce n'est pas un système de défense ?"

- A ce moment-là il me répond:

"... Depuis le jour où j'ai été interpellé jusqu'à maintenant, j'ai dit la vérité, je suis innocent... Je n'ai rien fait et je suis innocent de mes pieds jusqu'à mes cheveux...".

La présentation est absolument identique à celle du premier examen, le sujet est toujours aussi poli, correct et bien adapté.

De ses antécédents, il m'explique que sur le plan médical, il n'a jamais eu d'épilepsie, de méningite cérébro-spinale, d'encéphalite, ni autre maladie.

Sur le plan chirurgical, il décrit un accident de mobylette qui est survenu en 1984 au Maroc, il a chuté et a présenté une plaie au genou.

Un accident en France en 1988, plaie de la partie inféro-interne du biceps droit qui a entraîné une cicatrice de 10 cm environ. Cet accident est survenu alors qu'il avait terminé son travail, il a glissé sur sa jambe voulant se cramponner et son bras s'est coincé, il ne savait pas s'il fallait le rentrer ou le sortir et finalement il y a eu une section de la veine et il a même subi un prélèvement au niveau de la jambe droite au cours de l'opération, on lui a donc fait un greffon. Les séquelles qui ont été entraînées se situent au niveau des trois doigts: 1- 2 et 3 au niveau de la main droite, il ne les sens pas, il a une mauvaise mobilisation des doigts mais pas d'amyotrophie.

La mobilisation des doigts à droite par rapport à la gauche semble diminuée. Il a une limitation douloureuse de fléchissement.

Il a été opéré des amygdales, par contre il ne signale ni fracture, ni traumatisme crânien.

Il ne signale et ne décrit absolument aucun passé psychiatrique ni au Maroc, ni en France.

Sur le plan médico-légal il atteste et affirme n'avoir aucun passé judiciaire.

En ce qui concerne l'invalidité, il ne possède rien, sauf d'avoir été remboursé des frais d'hospitalisation car ce n'était pas un accident de travail, dit-il.

La biographie de l'intéressé est reconstruite et retracée uniquement à partir des propres déclarations de celui-ci au cours de l'expertise et avec naturellement l'interprète qui était toujours présente, ce qui permet de noter que le sujet ne présente aucun élément confusionnel, qu'il est parfaitement inséré dans la relation, bien ancré dans la réalité et qu'il situe bien les différents événements qui ont émaillé le cours de sa vie.

Très brièvement donc il me rappelle qu'il est né le 1er Juillet 1962 à NADOUR au Maroc, donc âgé actuellement de 29 ans. 2ème enfant d'une fratrie de 6, composée de 3 garçons et 3 filles, tous vivants actuellement.

Son père est un homme âgé de 56 ans qui est inscrit au chômage en France et qui vit à Cannes, il était jardinier. Il dit avoir de relations de gentillesse avec lui et m'explique: "Comme lui était en France et les enfants au Maroc, le père venait nous voir un mois et demi. Le père est en France depuis 1962, il venait visiter sa famille mais n'a pas élevé ses enfants.

De sa mère il m'explique que c'est une femme qui est âgée de 56 ans, marocaine, sans profession, qui a toujours vécu au Maroc avec ses enfants, parmi ses six enfants, c'est lui son préféré... Elle n'est jamais venue en France.

Il affirme que les relations entre lui et sa mère sont des meilleures et qu'elle s'est beaucoup intéressé à son éducation.

Les parents se sont toujours attachés à l'éducation judicieuse et aux bons conseils pour leurs enfants, affirme-t-il.

En ce qui concerne ses frères et sœurs il caricature leurs relations par la phrase suivante: "Ils mangent tous dans le même plat...", ce qui signifie, je lui fais préciser, qu'ils ont d'excellentes relations, suivant ses déclarations.

Il a été élevé dans les environs de Nadour (deux heures de voiture jusqu'à la ville la plus proche), de 1962 à 1965 sans quitter la région.

Il a fait de la culture sur la terre familiale, il aidait sa mère pour s'occuper de tout ce qui avait trait aux garçons. Il n'a jamais été scolarisé, ce qui fait qu'il ne sait ni lire, ni écrire, ni en arabe, ni en français, affirme-t-il, ce qui contraste fortement avec le bon niveau intellectuel du sujet.

Son frère aîné a été à la Mosquée pour apprendre à lire, or c'est Omar qui a été désigné comme s'occupant dans la famille.

Par contre il sait compter et reconnaître l'argent sans aucune difficulté et m'affirme qu'il sait jouer au PMU.

Il a eu le permis marocain mais ne possède pas de permis français. C'est son épouse qui conduit en France. Il se considère comme un musulman pratiquant sa foi, qui n'a pas changé depuis qu'il est petit et il a toujours vu ses parents faire la prière.

En ce qui concerne le Service Militaire, celui-ci a été effectué à 21 ans dans l'Armée de Terre, pas d'entraînement commandos. Il a effectué son service pendant un an et il ne signale rien de particulier.

En 1985 il est arrivé en France, il était célibataire, il arrive à Cannes chez son père pour les vacances au début, mais comme le mode vie lui a plu, il est resté.

Puisqu'il était avec son père mais ne possédait aucun papier, au début il a travaillé avec celui-ci. Il a ensuite voulu rester en France. Il s'est marié lorsqu'il était en France en 1987 et il m'explique qu'ils ont des compatriotes et de la famille qui vivent à Toulon et qu'ils ont épousé une jeune fille qui avait une sœur qu'Omar a épousé, Latifa, qui a 3 ans de moins que lui. Elle ne travaille pas. Elle est instruite, elle se débrouille et il est très content de ce fait car comme cela le couple peut bien se débrouiller.

De cette union sont nés deux garçons: Karim âgé de 4 ans et Youssef âgé de 5 mois.

- Il décrit son épouse comme: "Très gentille, venant le voir avec sa mère...". Leur domicile se situe au Carnet-Rocheville avec les enfants.

En ce qui concerne Madame MARCHAL, la victime qu'il connaissait, il m'explique suivant ses propres déclarations traduites toujours par l'interprète, Madame HELOU, agrémentées toutefois de phrases dites en français, de:

"... Elle était gentille depuis que je l'ai connue... Pas autoritaire... Très juste en ce qui concerne ses paiements... C'était elle-même qui payait... Elle pouvait être large... C'était une personne formidable, très généreuse et chaleureuse... Chaque fois qu'un enfant est né, elle m'a fait des cadeaux... C'est elle qui a fait poser les téléphones... Je la regrette énormément..."

Et à ce moment-là, il m'explique:

"... Je prie le Bon Dieu que la vérité se fasse connaître... Je me demande d'où cela me tombe sur la tête ?..."

Chez ce sujet qui est vêtu d'un jogging, d'allure sportive et dont l'attitude sera quasiment invariante tout au long des examens, avec un port altier et fier et des traits du visage fins qui s'animent peu, il me dit qu'il n'y a absolument aucune crainte pour lui d'être victime de sort ou de sortilège, en m'expliquant:

"... Je ne pense pas être victime de sortilège... Ma famille n'a pas été voir de Marabout pour moi..."

Le niveau d'instruction paraît effectivement médiocre, voire indigent, l'équipement culturel paradoxalement est plutôt bon, le bon niveau intellectuel se situe dans le registre normal, le sujet ne présentant aucun trouble du raisonnement, jugement, discernement, ni de trouble du cours de la pensée. Il argumente avec justesse et finesse sa pensée, est clair dans ses démonstrations. Il participe avec une excellente coopération à ces expertises. Par contre je note qu'il restera toujours sur une certaine réserve d'allure défensive mais liée surtout à son caractère méfiant.

Il est parfaitement conscient, lucide, vigilant, bien orienté dans le temps et dans l'espace, ne présentant absolument aucun trouble pathologique de sa mémoire, ni ancienne, ni récente et en ce qui concerne l'attention, elle est parfaitement correcte tout au long de l'examen, tant en ce qui concerne l'attention spontanée, que provoquée.

Il ne présente absolument aucun trouble pathologique du langage, ni en s'exprimant en français, ni en s'exprimant en arabe, tant dans le domaine de l'élocution, la construction des phrases qui sont correctes, me dit Madame HELOU sur le plan arabe, mais l'arabe courant, me dit-elle, l'énonciation et la prononciation.

Il n'extériorise aucune idée délirante, hallucinatoire, interprétative, revendicante ou persécutive, au cours des deux expertises.

Il n'existe chez lui aucune manifestation d'impulsivité pathologique, tant dans son passé, qu'actuellement, pas plus que de déséquilibre de son humeur, tant dans le sens dépressif, que dans le sens de l'excitation pathologique, toujours dans son passé ou actuellement.

Il décrit lui-même son caractère comme: "Méfiant des gens non honnêtes... Sociable avec les autres en dehors de chez moi... Personne n'est venu chez moi à part ma famille... J'ai une totale confiance dans ma femme...", le sujet étant essentiellement tourné sur lui-même de manière égocentrique.

Ses habitudes de vie révèlent que pour une taille de 1m 70, il pèse 66 Kg, a grossi depuis qu'il est en prison, reconnaît-il. Il affirme ne pas boire d'alcool, fumer environ un peu moins d'un paquet par jour en prison et dehors. Ne se drogue pas, boit peu de café, boit du thé, mais par contre affirme ne jamais prendre de médicaments et surtout pas de psychotropes, à une question précise que je lui pose sur ce plan-là.

L'examen physique permet de noter que la coloration de la peau et des muqueuses est normale. Il existe une cicatrice au niveau du membre supérieur droit que j'ai déjà décrite plus haut. Il ne présente pas de déficit sur le plan neurologique ou locomoteur. Le pouls est à 90 en fin d'examen.

Le sujet ne présente pas de troubles pathologiques au niveau des paires crâniennes, vision, audition, olfaction, odorat et mobilité de la face.

Le sujet ne présente pas de troubles du tonus musculaire et il possède une bonne force musculaire dans l'ensemble, sauf une légère diminution à droite au niveau du membre supérieur par rapport à la gauche.

- DISCUSSION :

J'atteste avoir personnellement examiné Monsieur RADDAD Omar à deux reprises et longuement à la Maison d'Arrêt de GRASSE, la première fois sans interprète et la deuxième fois avec interprète, Madame HELOU, à la demande de Madame le Juge d'Instruction S. ARGINENGO, du Tribunal de Grande Instance de GRASSE.

Il s'agit d'un homme âgé de 29 ans, marié, père de deux enfants, d'origine marocaine, vivant à Cannes en situation régulière.

Il est inculpé d'homicide volontaire. Il nie farouchement cette inculpation, affirmant être totalement étranger à celle-ci.

Le problème médico-légal que pose le cas de Monsieur RADDAD Omar est celui de savoir l'acte qui lui est reproché est lié ou non à un état mental pathologique.

Puisqu'il ne m'appartient pas de me prononcer sur la réalité ou la matérialité des faits reprochés au sujet, je puis toutefois affirmer que celui-ci ne souffre absolument d'aucune maladie mentale traitée, stabilisée ou en évolution, qu'il ne présente, malgré son défaut d'instruction affirmé par lui, aucun déficit intellectuel et qu'il n'a tendance ni au mensonge pathologique, ni à la mythomanie.

La négation du sujet n'apparaît absolument pas comme un mécanisme de fonctionnement pathologique sur le plan mental, donc permet d'éliminer une réticence pathologique ou un mensonge pathologique.

- CONCLUSION :

- 1°) L'examen du sujet révèle qu'il ne souffre d'aucune maladie mentale traitée, stabilisée ou en évolution.*
- 2°) La deuxième question et la notion de curabilité sont sans objet.*
- 3°) Le sujet ne présente pas d'état dangereux au sens psychiatrique du terme, mais je n'ai pas suffisamment d'éléments pour pouvoir discuter d'un état dangereux au sens criminologique.*
- 4°) Le sujet est parfaitement accessible à une sanction pénale.*
- 5°) En ce qui concerne la réadaptabilité du sujet, si ses dires sont exacts, celle-ci ne devrait poser aucun problème.*
- 6°) Le sujet nie l'acte qui lui est reproché. Si sa culpabilité est démontrée, la responsabilité du sujet doit être considérée comme pleine et entière, au sens de l'article 64 du Code Pénal.*

7°) L'intéressé ne nécessite aucun suivi psychothérapeutique ou toutes autres mesures, puisqu'il ne présente aucune maladie mentale.

Fait à NICE, le 19 Octobre 1991

Docteur ROURE

Docteur Louis ROURE
PSYCHIATRE DES HOPITAUX
MURIN - 06100 - S. 7
C.P.S. - NICE
EXPERT DES COUR D'APPEL
NICE - PROVENCE